

---

**Réunion de la commission *Emploi, qualifications et revenus du travail***

du 6 novembre 2024

Président : Jean-Christophe Sciberras

**Synthèse**

---

Cette deuxième réunion de la commission Emploi en 2024 était consacrée à l'impact du télétravail et, plus généralement, aux changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire.

**Un panorama des sources disponibles a d'abord été présenté par le département Conditions de travail et santé de la Dares** (SSM du ministère du Travail et de l'Emploi).

Les enquêtes Conditions de travail qui documentent les aspects matériels, organisationnels et psychosociaux du travail, représentent la première de ces sources. Initiées en 1978, elles ont suivi les évolutions du monde du travail et intégré, par exemple, les nouvelles technologies et les risques psychosociaux. Sur 35 ans, ces enquêtes mettent en évidence la persistance des pénibilités physiques et l'intensification du travail. Pour l'édition 2024, des innovations ont été introduites dont l'étude de l'impact de la crise Covid sur le télétravail et un volet « employeurs » sur les nouvelles pratiques en matière d'organisation du travail (télétravail, outils numériques, contrôle, espaces de travail...).

L'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) est la deuxième source majeure, elle complète les enquêtes Conditions de travail sur les facteurs de pénibilité, d'expositions aux produits chimiques cancérigènes et aux cumuls d'expositions. Les enquêtes Tracov 1 et 2 enrichissent ce panel avec l'étude sur le vécu et le ressenti du travail. Les derniers résultats portent sur 2023, ils montrent la persistance d'un impact de la crise sur les conditions de travail, une intensification du travail et une hausse de l'insécurité de l'emploi.

La Dares a ensuite présenté deux études centrées sur l'évolution du profil des télétravailleurs depuis 2019 d'une part et sur les pratiques et les souhaits depuis le début de la crise sanitaire d'autre part. Sans surprise, par rapport à la situation d'avant crise sanitaire, leur nombre est en forte croissance passant de 9 % en 2019 à 26 % en 2023, à comparer à 34 % qui souhaitent télétravailler. La part des professions intermédiaires et des ouvriers parmi les télétravailleurs décroît depuis la crise, alors que celle des cadres est en progression : ils représentent 61 % des télétravailleurs en 2023. En 2023, 44 % des télétravailleurs se déclarent satisfaits de leur situation, tandis que 44 % souhaiteraient télétravailler davantage.

Concernant les conditions de travail, les dimensions étudiées recouvrent l'intensité du travail, l'insécurité professionnelle, le manque d'autonomie, les contraintes horaires et physiques ou encore le manque de reconnaissance ou de soutien social. Les conditions sont meilleures pour les télétravailleurs, réduisant l'intensité du travail et améliorant l'autonomie. En revanche, certaines difficultés sont plus prégnantes en télétravail, notamment l'absence de discussion avec le collectif de travail et un moindre soutien social.

Les professions qui télétravaillent le plus fréquemment sont les ingénieurs en informatique (91 %), suivis des professionnels de la communication et de l'information, cadres de la banque et des assurances, personnels d'étude et de recherche (80 %), cadres commerciaux, cadres administratifs (70%), techniciens, ingénieurs et cadres de l'industrie... Parmi les télétravailleurs prenant au plus 2 jours de télétravail, plus de la moitié sont des femmes. L'âge ne joue pas, sauf pour les plus âgés, sans doute moins à l'aise avec les outils numériques.

Lors de la discussion, la question a été posée de savoir si le temps de trajet était économisé sur le temps de travail : l'enquête Emploi permet de montrer que la durée du travail ne dépend pas du télétravail. Une question sur le fait de télétravailler en raison de problèmes de santé serait intéressante, permettant de savoir si le télétravail est susceptible d'augmenter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

**Jean-Claude DELGENES, président du cabinet Technologia, spécialisé en ressources humaines et auteur de l'ouvrage « Oser le télétravail ! » a ensuite exposé sa vision opérationnelle du télétravail et ses besoins en données.**

Son constat sur le terrain va dans le sens des études produites par la Dares sur la persistance des pénibilités voire la dégradation des conditions de travail en général depuis plusieurs années, confirmée par une étude internationale comparative qui montre le décrochage de la France, de la Grèce et de l'Espagne. Parallèlement, il reconnaît la mise en œuvre accélérée du télétravail dans les entreprises du fait de la crise sanitaire, une évaluation positive des salariés et une plus grande confiance des employeurs dans la productivité des télétravailleurs.

Jean-Claude Delgènes a ensuite évoqué les impacts du télétravail : la réduction de l'émission de gaz à effet de serre du fait de la réduction des déplacements domicile-travail, la fatigue évitée, le gain en termes de revenu (indemnité pour jours télétravaillés), mais aussi a contrario le manque d'émulation collective, l'isolement des gens qui vivent seuls, la perte d'intelligence collective.

Il a également mis en évidence le besoin d'indicateurs dans trois domaines : l'attitude des employeurs vis-à-vis du télétravail (volonté de réduire le télétravail, après son développement forcé), la sédentarité et son influence sur l'état de santé, et l'impact du télétravail sur le taux d'emploi de populations spécifiques comme les aidants sociaux ou les personnes en situation de handicap.

Les différentes interventions des participants concernaient l'impact du télétravail sur la productivité, sur les temps de trajet et sur la santé des salariés, notamment celle des populations vulnérables.

La Dares et le Département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera) de l'Insee y ont répondu en détaillant les futurs travaux qui permettront d'étayer ces aspects du télétravail. Pour la Dares, il s'agit de l'enquête Conditions de travail 2024, actuellement en cours de collecte, qui documentera les temps de trajet, la relation au télétravail des salariés et l'état de santé des populations vulnérables, en exploitant le couplage entre les réponses des salariés et celles de leurs employeurs. Des post-enquêtes à Tracov sont prévues sur l'isolement en télétravail, sur les managers et la gestion du télétravail. L'Insee a fait état de la possibilité d'appariements entre des données sur les performances économiques des entreprises et la gestion du télétravail, ainsi que de travaux sur les offres d'emploi en ligne.

**À l'issue des débats, un suivi d'avis a été produit par la commission.** Elle prend en compte les disparités des situations de travail selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes en emploi qu'elle estime nécessaire de documenter en regard de l'augmentation du souhait de télétravail pour des catégories jusque-là éloignées du travail à distance. La commission encourage ainsi les utilisateurs du système d'information à se saisir des différentes enquêtes disponibles et leurs appariements possibles avec d'autres sources, comme celle sur la santé, pour approfondir les analyses : documenter le lien entre l'évolution du télétravail et celle du taux d'emploi des aidants et des personnes en situation de handicap, l'impact du télétravail sur les conditions de travail des managers, ainsi que son impact tant sur la productivité des organisations que sur la santé des personnes en emploi.

**Éric Heyer, Directeur du département Analyse et prévision de l'OFCE, a présenté ensuite le rapport du groupe de travail du Cnis qu'il a présidé sur l'impact de la loi « Pour le plein emploi » sur les statistiques de demandeurs d'emploi.** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, tout demandeur du Revenu de solidarité active sera automatiquement inscrit à France Travail, de même que tout jeune suivi en mission locale. Cette mesure provoquera un afflux de l'ordre de 1,5 million de nouveaux inscrits, d'abord inscrits dans une nouvelle catégorie, dite d'attente, le temps que le service public de l'emploi reçoive les inscrits et les oriente en fonction de leur situation vis-à-vis de l'emploi. Le groupe de travail a formulé 3 recommandations principales : créer deux nouvelles catégories statistiques en miroir des nouvelles catégories administratives (une catégorie d'attente et une catégorie en parcours social), traiter de manière uniforme les fins d'inscription statistiques, nommer « Inscrits à France travail » cette nouvelle population dans les publications à venir, car ils ne sont pas tous à proprement parler des demandeurs d'emploi.